

LE NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉS DEVRAIT DIMINUER

Après une forte élévation entre les années 1970 et 1996, le niveau de vie relatif des retraités devrait diminuer avant la fin des années 2020. Il passerait même en dessous de celui des actifs, qu'il devance de peu.

Une diminution à long terme. Voilà ce qui attend le niveau de vie relatif des retraités français, selon le rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR), publié en novembre. Par niveau relatif, il entend le rapport entre leur niveau de vie moyen et celui de l'ensemble de la population. Stable depuis 1996, celui des retraités était même légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population en 2018. Même si leurs pensions sont inférieures d'environ un tiers aux revenus d'activité des personnes en emploi.

Ainsi, les retraités devraient conserver un niveau de vie moyen légèrement supérieur à celui des actifs, jusqu'au milieu des années 2020. Et la crise du Covid-19 devrait même amplifier ce phénomène, mais de manière très provisoire, car ensuite, le rapport s'inverserait. Si la pension moyenne devrait continuer d'augmenter (la pension des nouveaux retraités est généralement plus élevée que celle des anciens, qui gagnaient moins que les nouvelles générations), la hausse serait moins rapide que celle des revenus. En fonction des scénarios de croissance élaborés par le COR, l'augmentation des pensions pourrait être comprise entre 21 et 46% entre 2018 et 2070. En comparaison, celle des revenus serait comprise entre 68 et 134%.

Des revenus patrimoniaux importants

En attendant, le niveau de vie relatif actuel s'explique par le fait que les retraités n'ont généralement plus d'enfants à charge, et disposent souvent d'un patrimoine. En 2018, leur niveau de vie moyen s'élevait à 2 100 euros par mois et par unité de consommation. Un montant qui tient compte de la pension (1 304 euros pour les femmes et 1 810 euros pour les hommes). Mais aussi des revenus du patrimoine ou encore de la fiscalité.

Les revenus patrimoniaux constituent une part relativement importante des revenus des retraités. En 2018, ils représentaient en moyenne 12,8% des revenus des ménages de retraités, avant prélèvements sociaux et fiscaux, contre 6,1% des revenus des ménages d'actifs et 8,1% des revenus de l'ensemble des ménages.

« En revanche, l'indicateur de niveau de vie relatif ne tient pas compte du fait que les retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement que le reste de la population, et qu'ils ont en général achevé de rembourser leurs emprunts immobiliers », précise l'organisme.

Des réformes successives

Mais les différentes réformes des retraites font qu'aujourd'hui, les nouveaux retraités bénéficient d'un taux de remplacement moins intéressant que leurs aînés. Ce taux équivaut à la différence entre la moyenne de leur revenu et celle de leur pension. Puisque généralement le salaire moyen évolue plus vite que l'inflation, les retraités ont perdu du pouvoir d'achat, au fil des ans.

La hausse de la contribution sociale généralisée (CSG), en 2018, et la non-revalorisation des pensions de base et des complémentaires pour les ex-salariés du privé a également eu un impact négatif sur le pouvoir d'achat des retraités. Et ce, en dépit de l'allègement de la taxe d'habitation, dès 2018, pour les 80% des ménages les plus modestes. De leur côté, toujours en 2018, les retraités les plus aisés ont pu profiter de l'instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% sur les revenus du patrimoine financier.